

# ODEUR DE GAZ ?

**PARTEZ EN PREMIER !**  
Puis, appelez-nous  
immédiatement.



**EN SAVOIR PLUS SUR LA  
SÉCURITÉ DU GAZ NATUREL**

**Appelez le numéro de téléphone  
sur la brochure que vous avez  
reçue ou 911**

*Ces informations de sécurité sont fournies en partenariat avec :*



## SI VOUS SENTEZ DU GAZ - N'ATTENDEZ PAS !

Aussi minime soit-elle - quittez les lieux et appelez-nous immédiatement.

### Comment reconnaître une fuite :



#### Odeur

Reconnaître l'odeur - qui est semblable aux œufs pourris.



#### Vue

Voir un nuage blanc, de la brume, du brouillard, des bulles dans de l'eau stagnante ou des tourbillons de poussière.



#### Bruit

Entendre un bruit inhabituel comme un rugissement, un grésillement ou un sifflement.

### Que faire si vous suspectez une fuite :

**Déplacez-vous** dans un environnement sûr et appelez-nous immédiatement. Ne pas utiliser votre téléphone ou votre téléphone portable dans votre maison.

**Indiquez** l'emplacement exact avec les rues transversales.

**Ne pas** fumer, allumer des bougies ou faire fonctionner des interrupteurs ou des appareils électriques.

**Dites-nous** si des activités de construction d'égouts ou de creusement sont en cours dans la région.

**NE PRÉSUMEZ PAS QUE QUELQU'UN D'AUTRE SIGNALERA LE PROBLÈME.**



Le gaz naturel a un excellent bilan en matière de sécurité, mais comme toutes les formes d'énergie, il doit être manipulé correctement. S'il est mal manipulé, il peut provoquer une situation dangereuse telle qu'un incendie, une explosion ou une asphyxie.

### Nous travaillons assidûment pour assurer la sécurité des pipelines grâce à diverses mesures, notamment :

- Pratiques de conception et de construction.
- Systèmes et programmes d'inspection, de surveillance, de test et de notification.
- Formation et qualification de la main-d'œuvre.
- Programmes d'éducation publique.

### Appelez avant de creuser.

Les dommages causés à un pipeline dus aux activités de creusement peuvent provoquer une fuite de gaz et peuvent s'enflammer.

Avant de commencer toute activité de creusement, faites délimiter tous les services publics souterrains en appelant le numéro indiqué à droite.

**C'est la loi, et c'est pour votre sécurité.**

